

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE PRESTATION DE SERVICES - GUIDME

ENTRE :

GUIDME, société par actions simplifiée (SAS), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 931 566 582, dont le siège social est situé 15, rue des Halles, 75001 PARIS, France (ci-après dénommée « **GUIDME** » ou la « **Plateforme** »),

ET :

Toute personne physique majeure disposant de la qualité d'étudiant dans l'enseignement supérieur, souhaitant proposer ses services de partage d'expérience ou/et de conseil en orientation sur la Plateforme (ci-après dénommé le « **Guide** »).

INTRODUCTION

Les présentes Conditions Particulières de Prestation de Services (ci-après les « **Conditions Particulières** ») complètent les Conditions Générales de Service (CGS) de la Plateforme GuidMe et régissent spécifiquement la relation entre GUIDME et les Guides.

Ces Conditions Particulières s'appliquent à tout Guide souhaitant proposer ses services sur la Plateforme et doivent être acceptées lors de l'inscription en tant que Guide.

En cas de contradiction entre les CGS et les présentes Conditions Particulières, ces dernières prévalent pour tout ce qui concerne l'activité du Guide.

ARTICLE 1 - DÉFINITIONS

Les termes ci-dessous ont la signification suivante :

Guide : toute personne physique majeure qui dispose de la qualité d'étudiant dans l'enseignement supérieur, ayant un Compte Utilisateur et qui utilise les Services mis à disposition par GUIDME sur la Plateforme.

Navigateur : toute personne physique de quinze (15) ans ou plus, souhaitant utiliser la Plateforme pour obtenir des renseignements auprès d'un étudiant de l'enseignement supérieur (Guide) relatifs à ses choix d'orientation scolaire et professionnelle, ayant un Compte Utilisateur et qui utilise les Services mis à disposition par GUIDME.

Session : visioconférence organisée entre un Guide et un Navigateur via la Plateforme, d'une durée maximale d'une (1) heure.

OPP : Online Payment Platform, service de paiement fourni par Worldline, gérant les transactions entre Navigateurs et Guides conformément à la réglementation DSP2.

ARTICLE 2 - OBJET ET NATURE DE LA RELATION

2.1 - Objet

Les présentes Conditions Particulières ont pour objet de définir les termes et conditions applicables à l'utilisation de la Plateforme par le Guide pour proposer ses services de partage d'expérience ou/et de conseil en orientation auprès des Navigateurs.

2.2 - Nature de la relation contractuelle

Le Guide reconnaît et accepte expressément que :

Rôle de GUIDME : GUIDME exploite une plateforme de mise en relation entre Navigateurs (demandeurs de conseils d'orientation) et Guides (étudiants proposant des retours ou/et ses conseils).

GUIDME agit UNIQUEMENT en qualité d'**INTERMÉDIAIRE TECHNIQUE** et n'est :

- **NI l'employeur** des Guides
- **NI le client** des Guides au sens commercial
- **NI un organisme d'orientation professionnel** ou cabinet de conseil en orientation
- **NI un prestataire** garantissant la qualité, l'exactitude ou la pertinence des informations partagées

GUIDME ne fournit PAS de services professionnels d'orientation scolaire ou d'accompagnement éducatif au sens juridique.

Les Guides ne sont pas des conseillers diplômés ; ils partagent uniquement leur expérience personnelle d'étudiant.

GUIDME fournit uniquement une infrastructure technique permettant à des étudiants de partager leur retour d'expérience avec des lycéens ou personnes en reconversion.

Statut du Guide : Le Guide intervient en qualité de prestataire INDÉPENDANT proposant à titre personnel de partager son expérience et son retour sur son parcours académique auprès d'autres particuliers (Navigateurs).

Il n'existe **AUCUN lien de subordination** entre GUIDME et le Guide.

Le Guide agit sous sa seule et entière responsabilité, en toute liberté et indépendance.

2.3 - Flux financier et commission

Paiement direct entre particuliers via prestataire de services de paiement :

Le paiement s'effectue **DIRECTEMENT** du Navigateur vers le Guide via OPP (Worldline), prestataire de services de paiement agréé DSP2.

OPP agit en qualité de prestataire de services de paiement mandaté pour opérer la transaction entre le Navigateur et le Guide. Les fonds sont conservés temporairement sur le compte de paiement ouvert au nom du Guide conformément aux règles d'OPP, jusqu'à validation de la Session.

Schéma de transaction :

Navigateur → OPP (compte de paiement) → Guide (après déduction commission GUIDME)

GUIDME ne collecte, ne détient, ni ne verse aucune somme.

Le flux financier est entièrement géré par OPP (Worldline) conformément à la réglementation DSP2 sur les services de paiement.

Tarification : - Prix d'une Session payé par le Navigateur : **24,90 € TTC - 20,00 €** → versés au Guide - **4,90 €** → commission GUIDME (prélevée automatiquement par OPP)

Commission de plateforme : En contrepartie de la mise à disposition de :

- La plateforme technique et son développement
- Le système de matching automatique Guide/Navigateur
- L'infrastructure de visioconférence
- Le support client - La sécurisation des paiements via OPP
- Les services de maintenance et d'hébergement

→ GUIDME prélève une commission de **4,90 €** (soit 19,7 % du prix TTC) par Session effectuée.

→ Cette commission est prélevée **automatiquement par OPP** lors du paiement.

→ Le Guide reçoit donc **20,00 € NET** après prélèvement automatique de la commission.

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS FISCALES ET SOCIALES DU GUIDE

3.1 - Statut du Guide

Le Guide intervient en tant que **particulier** proposant de partager ses expériences et/ou ses conseils d'orientation à d'autres particuliers (Navigateurs).

GUIDME n'impose **AUCUN statut juridique ou fiscal particulier** au Guide.

Il appartient au Guide de déterminer si sa situation personnelle nécessite : - Aucune démarche (revenus occasionnels inférieurs aux seuils légaux) - OU une déclaration aux services fiscaux - OU l'adoption d'un statut professionnel (auto-entrepreneur, micro-entreprise, etc.) - OU tout autre régime fiscal applicable à sa situation

→ **Le Guide reste SEUL responsable de l'appréciation de sa situation fiscale et sociale.**

3.2 - Information sur les obligations fiscales

Le Guide est informé que, conformément à la législation française, **tout revenu perçu dans le cadre d'une activité, même occasionnelle, doit être déclaré aux services fiscaux.**

Il appartient au Guide de se renseigner auprès de l'administration fiscale (impots.gouv.fr) et des organismes sociaux (URSSAF) pour déterminer les obligations déclaratives applicables à sa situation personnelle.

GUIDME attire l'attention du Guide sur le fait qu'**au-delà de certains seuils de revenus**, un statut professionnel (exemple : auto-entrepreneur) peut être légalement requis.

Le Guide reconnaît avoir été pleinement informé de ces obligations et assume seul la responsabilité de leur respect.

3.3 - Garantie et décharge de GUIDME

Le Guide **GARANTIT GUIDME** contre toute réclamation, redressement, mise en cause ou poursuite de la part : - De l'administration fiscale (impôts) - Des organismes sociaux (URSSAF, etc.) - De toute autorité administrative ou judiciaire

→ liés à son statut, à ses revenus ou à son activité sur la Plateforme.

Le Guide reconnaît expressément que :

- GUIDME n'est **PAS son employeur**
- GUIDME n'est **PAS son client** au sens commercial B2B
- GUIDME ne **verse AUCUNE rémunération** (le paiement provient du Navigateur via OPP)
- GUIDME n'a **AUCUNE obligation** de cotisations sociales le concernant

En cas de mise en cause de GUIDME par l'administration fiscale ou sociale du fait de l'activité du Guide, celui-ci s'engage à : - Prendre immédiatement en charge sa propre défense - Indemniser GUIDME de tous préjudices, frais, amendes, majorations et honoraires d'avocat résultant de cette mise en cause

ARTICLE 4 - MODALITÉS DE PAIEMENT (OPP/WORLDSPLITTER)

4.1 - Prestataire de services de paiement

Les paiements sont gérés par **OPP (Online Payment Platform - Worldline)** en qualité de **prestataire de services de paiement agréé** conformément à la directive DSP2.

Flux de transaction : 1) Le Navigateur paie **24,90 € TTC** → versement sur le compte de paiement du Guide géré par OPP; 2) OPP prélève automatiquement la commission GUIDME : **4,90 €**; 3) OPP verse au Guide : **20,00 € NET** (après validation de la Session)

OPP agit en qualité de prestataire de services de paiement mandaté pour opérer la transaction entre le Navigateur et le Guide. Les fonds sont conservés temporairement sur le compte de paiement ouvert au nom du Guide conformément aux règles d'OPP, jusqu'à validation de la Session.

→ **GUIDME ne collecte, ne détient, ni ne manipule les fonds.** → GUIDME reçoit uniquement sa commission de 4,90 € via OPP.

4.2 - Conditions de déblocage des fonds

Le versement des **20,00 €** au Guide intervient **SI ET SEULEMENT SI** les conditions suivantes sont réunies :

- **Session effectuée** avec présence effective du Guide pendant au moins **15 minutes**
- **Session terminée** complètement
- **Aucun litige** ouvert par le Navigateur dans les **48 heures** suivant la Session
- **RIB du Guide** valide et vérifié par OPP

Délai de versement : le lundi suivant la validation complète de toutes les conditions ci-dessus.

Les virements sont effectués par OPP sur le compte bancaire dont le RIB a été fourni par le Guide.

4.3 - Blocage en cas de litige

En cas de **signalement par le Navigateur dans les 48 heures** suivant la Session (réclamation, problème de qualité, absence partielle du Guide, comportement inapproprié, etc.) :

→ Les fonds (20,00 €) sont **bloqués** sur le compte de paiement OPP → GUIDME arbitre le **litige seul**, après avoir recueilli les éléments des deux parties → La **décision est communiquée sous 7 jours** après l'expiration du délai de réclamation de 48h

Issues possibles : - Remboursement intégral du Navigateur → Le Guide ne reçoit rien -
Versement intégral au Guide → Le Navigateur n'est pas remboursé

La décision de GUIDME est définitive et non contestable, sauf en cas de fraude manifeste ou d'erreur matérielle avérée.

Le Guide reconnaît et accepte expressément le pouvoir d'arbitrage exclusif de GUIDME.

4.4 - Situations sans versement au Guide

Le Guide ne reçoit **AUCUN paiement** dans les situations suivantes :

- **Session annulée par le Guide** moins de 24 heures avant l'horaire prévu
- **Session non effectuée** (absence du Guide, non-connexion à la visioconférence)
- **Session interrompue** avant 15 minutes de présence effective du Guide
- **Fraude avérée** (faux profil, fausses informations, manipulation du système)
- **Compte suspendu ou banni** pour manquement aux CGS ou aux présentes Conditions Particulières
- **Refus de fournir les documents KYC** requis par OPP (cf. Article 5)

→ Dans ces cas, le Navigateur est **intégralement remboursé** par OPP. → GUIDME ne perçoit pas non plus sa commission. → **Les sommes en attente peuvent être annulées ou reversées au Navigateur** selon la décision de GUIDME.

4.5 - Renonciation aux réclamations rétroactives

Le Guide renonce à toute réclamation financière en cas de remboursement décidé par GUIDME dans le cadre du règlement des litiges.

En cas de remboursement d'un Navigateur pour insatisfaction ou problème lié à la Session, le Guide ne peut prétendre à aucune compensation, indemnité ou paiement partiel.

4.6 - Coordonnées bancaires

Le Guide **DOIT impérativement fournir un RIB (Relevé d'Identité Bancaire) à son nom** pour recevoir les paiements.

Le RIB doit être enregistré dans l'espace personnel du Guide sur la Plateforme avant toute possibilité de recevoir un paiement.

Aucun autre mode de paiement n'est accepté (espèces, chèque, virement direct, PayPal, Lydia, etc.).

Tout paiement effectué en dehors du système OPP constitue une violation grave des présentes Conditions Particulières et peut entraîner le bannissement immédiat du Guide.

4.7 - Délais et modalités de virement OPP

Une fois les conditions de déblocage remplies (cf. Article 4.2), OPP effectue le virement bancaire vers le compte du Guide dans un délai de **1 à 3 jours ouvrés** après la validation.

En cas de problème technique avec OPP (virement rejeté, RIB invalide, compte bancaire fermé, etc.), il appartient au Guide de régulariser sa situation directement auprès d'OPP.

GUIDME ne peut être tenue responsable des retards ou impossibilités de versement liés au fonctionnement d'OPP ou à des coordonnées bancaires erronées fournies par le Guide.

ARTICLE 5 - VÉRIFICATION D'IDENTITÉ ET KYC (KNOW YOUR CUSTOMER)

5.1 - Documents pour recevoir les paiements

Pour recevoir son PREMIER paiement, le Guide doit impérativement fournir à OPP :
RIB bancaire à son nom (IBAN français ou SEPA)

À partir d'un certain seuil défini par OPP conformément à la réglementation bancaire (généralement 1 500 € de revenus cumulés), OPP exigera obligatoirement : Pièce d'identité valide (Carte Nationale d'Identité ou Passeport en cours de validité), Autres documents KYC éventuellement requis par OPP/Worldline selon la réglementation en vigueur (justificatif de domicile, etc.)

Ces seuils et exigences sont fixés par OPP/Worldline conformément à la réglementation bancaire et anti-blanchiment applicable, et peuvent être modifiés à tout moment par OPP.

Certificat de scolarité : Le certificat de scolarité est demandé par **GUIDME lors de l'inscription** du Guide pour valider son éligibilité (vérification du statut d'étudiant en cours).

→ Ce document relève de la validation GUIDME et **non du processus KYC OPP.**

5.2 - Procédure de vérification

→ Les documents sont **vérifiés et validés par OPP** (et non par GUIDME). → GUIDME ne peut **forcer l'acceptation par OPP** en cas de refus ou de documents jugés non conformes. → Le Guide doit fournir les documents **AVANT tout déblocage de paiement.**

En cas de refus par OPP (documents incomplets, non conformes, suspicion de fraude, etc.) : - Le compte du Guide est **suspendu** jusqu'à régularisation complète - Les paiements en attente restent **bloqués** sur le compte de paiement OPP - Aucune compensation n'est due par GUIDME pour les Sessions non payées du fait du refus KYC

5.3 - Authenticité des documents

Le Guide **certifie sur l'honneur** l'exactitude et l'authenticité de tous les documents fournis.

En cas de fourniture de FAUX documents (fausse identité, faux RIB, faux certificat de scolarité, documents falsifiés, etc.) : → **Suspension immédiate** du compte du Guide → **Annulation définitive** de toutes les sommes en attente sur le compte de paiement OPP → **Signalement aux autorités compétentes** (article 441-1 du Code pénal : usage de faux) → **Poursuites pénales** à l'encontre du Guide

5.4 - Seuils et procédures OPP

Le Guide reconnaît être soumis aux **règles et procédures d'OPP/Worldline**, notamment : - Seuils de paiement réglementaires (lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme) - Procédures de vérification renforcée si volumes de transactions élevés - Possibilité de blocage temporaire ou définitif par OPP (indépendamment de GUIDME)

Le Guide accepte que GUIDME ne soit **pas responsable** des décisions prises par OPP concernant la validation ou le refus de son compte de paiement.

ARTICLE 6 - ABSENCE DE LIEN DE SUBORDINATION

Le Guide reconnaît **EXPRESSÉMENT** que :

6.1 - Indépendance totale

- Il n'existe **AUCUN lien de subordination** entre le Guide et GUIDME
- GUIDME ne donne **AUCUNE directive** sur le contenu des échanges entre le Guide et les Navigateurs
- GUIDME ne contrôle **PAS la manière** dont le Guide effectue les Sessions (contenu, méthode, approche pédagogique)
- GUIDME n'impose **AUCUN objectif** de volume de Sessions, de chiffre d'affaires, ou de performance commerciale

6.2 - Liberté totale du Guide

Le Guide dispose d'une **LIBERTÉ TOTALE** sur les aspects suivants :

- **Ses horaires** : le Guide choisit librement ses créneaux de disponibilité
- **Le nombre de Sessions** : aucun minimum ni maximum n'est imposé
- **L'acceptation ou le refus des demandes** : le Guide peut refuser toute demande de Session, sans justification et sans pénalité (sauf abus répétés nuisant au fonctionnement de la Plateforme)
- **Le contenu des échanges** : le Guide partage librement son expérience et ses conseils (sous réserve du respect des CGS, des lois en vigueur et des bonnes mœurs)
- **La cessation d'activité** : le Guide peut arrêter son activité à tout moment, sans préavis, sans indemnité due de part et d'autre (sous réserve d'honorer les Sessions déjà confirmées)

6.3 - Conséquences juridiques

Cette **liberté totale et cette absence de subordination** caractérisent la nature de prestataire indépendant du Guide et écartent tout risque de requalification de la relation en contrat de travail.

Le Guide reconnaît que GUIDME n'exerce sur lui **aucun pouvoir de direction, de contrôle ou de sanction** comparable à celui d'un employeur sur un salarié.

ARTICLE 7 - OBLIGATIONS DU GUIDE

7.1 - Qualité d'étudiant

Le Guide s'engage à :

- **Être étudiant ACTIF** ou avoir été ACTIF RECENTEMENT dans l'enseignement supérieur (université, grande école, BTS, DUT, classe préparatoire, etc.)
- **Fournir un certificat de scolarité en cours de validité** lors de l'inscription et à chaque renouvellement d'année universitaire si demandé par GUIDME

- **Informer immédiatement GUIDME** en cas de fin d'études, de désinscription ou de perte du statut d'étudiant

En cas de perte du statut d'étudiant, le compte du Guide peut être suspendu ou fermé par GUIDME.

7.2 - Exactitude des informations

Le Guide s'engage à fournir des **informations exactes, complètes et à jour** concernant son parcours académique (université/école, formation, diplôme, niveau d'études)

Le Guide s'engage à **mettre à jour immédiatement** son profil en cas de changement (changement de formation, d'établissement, de ville, etc.).

En cas de fourniture d'informations fausses, mensongères ou trompeuses (faux diplôme, fausse formation, fausse université, etc.) : → Suspension ou bannissement immédiat du compte
→ Annulation des sommes en attente → Poursuites pour fraude si préjudice avéré

7.3 - Compétences et connaissances

Le Guide s'engage à : - Avoir une **connaissance réelle et à jour** du cursus, de la formation et de l'établissement qu'il présente - Fournir des informations **exactes et sincères** basées sur son expérience personnelle - **Ne pas inventer, exagérer ou déformer** la réalité de son parcours ou de sa formation - **Reconnaitre les limites** de ses connaissances et ne pas prétendre maîtriser des sujets qu'il ne connaît pas

Le Guide reconnaît qu'il partage son **retour d'expérience personnel** et non des conseils professionnels d'orientation garantis.

7.4 - Ponctualité et assiduité

Le Guide s'engage à : - **Se présenter à l'heure** aux Sessions confirmées (tolérance : 5 minutes maximum) - **Prévenir au moins 24 heures à l'avance** en cas d'empêchement (via la Plateforme) - **Assurer une présence effective d'au moins 15 minutes** pour que la Session soit considérée comme effectuée

En cas d'absences répétées non justifiées (plus de 2 absences injustifiées sur 10 Sessions) : → Avertissement écrit → Suspension temporaire du compte (15 jours) → Bannissement définitif en cas de récidive

7.5 - Qualité technique

Le Guide s'engage à : - Disposer d'une **connexion internet stable et suffisamment performante** pour assurer une visioconférence de qualité - Utiliser un **micro fonctionnel** et audible - Utiliser si possible une **caméra fonctionnelle** (recommandé mais non obligatoire) - Être dans un **environnement calme, professionnel et approprié** (pas de lieux bruyants, pas d'environnement inapproprié)

En cas de problèmes techniques répétés (coupures, mauvaise qualité audio/vidéo) signalés par plusieurs Navigateurs, GUIDME se réserve le droit de demander au Guide de résoudre ces problèmes sous peine de suspension.

7.6 - Comportement et bienveillance

Le Guide s'engage à adopter un comportement **respectueux, courtois, bienveillant et professionnel** envers les Navigateurs.

Sont strictement interdits : -

- Propos **racistes, sexistes, homophobes, transphobes, discriminatoires**
- Propos **diffamatoires, injurieux, insultants** envers des personnes, établissements ou formations
- **Harcèlement** sous toute forme (insistance, messages répétés non sollicités)
- **Drague, avances ou propositions à caractère personnel ou sexuel**
- Demandes de **rencontre physique** hors contexte professionnel approprié
- **Promotion de services payants extérieurs** concurrents (autres plateformes d'orientation, coaching privé payant, etc.)
- **Demande de paiement alternatif** pour la Session en cours (espèces, Lydia, PayPal, virement direct, etc.)

7.7 - Confidentialité et protection des données

Le Guide s'interdit **STRICTEMENT** de :

- **Conserver les données personnelles** des Navigateurs (nom, prénom, coordonnées, etc.) en dehors de la Plateforme
- **Recontacter les Navigateurs** en dehors de la Plateforme à des fins commerciales
- **Utiliser les informations** obtenues lors des Sessions à des fins autres que la Session elle-même
- **Partager les données** des Navigateurs avec des tiers (autres entreprises, plateformes concurrentes, etc.)
- **Enregistrer les Sessions** (audio ou vidéo) sans accord écrit préalable du Navigateur et de GUIDME

Sanctions en cas de violation de la confidentialité : → Bannissement immédiat et définitif → Annulation de toutes les sommes dues → Dommages et intérêts en cas de préjudice avéré → Signalement à la CNIL (Violation du RGPD)

Le Guide reconnaît que les données personnelles des Navigateurs sont traitées par GUIDME conformément au RGPD et à la Politique de Confidentialité de la Plateforme.

7.8 - Échange de coordonnées personnelles

Si le Navigateur et le Guide souhaitent échanger leurs coordonnées personnelles pour garder contact (réseau professionnel, parrainage, mentorat bénévole, etc.), cela relève de leur **liberté personnelle**.

Toutefois, le Guide s'engage à **ne pas utiliser** ces coordonnées pour : - Proposer des Sessions payantes en dehors de la Plateforme GuidMe - Promouvoir des services concurrents (autres plateformes d'orientation, coaching privé payant) - Avoir des comportements inappropriés (drague, harcèlement, démarchage commercial non sollicité)

ARTICLE 8 - RESPONSABILITÉ DU CONTENU DES ÉCHANGES

8.1 - Responsabilité exclusive du Guide

Le Guide est **SEUL et EXCLUSIVEMENT responsable** : - Des **propos tenus** durant les Sessions - Des **conseils et informations** partagés avec les Navigateurs - De l'**exactitude et de la véracité** des informations communiquées - Des **conséquences** de ses conseils sur les choix d'orientation des Navigateurs

GUIDME agit en qualité d'hébergeur technique au sens de la Loi pour la Confiance dans l'Économie Numérique (LCEN) et n'est **PAS responsable** du contenu des échanges entre Guides et Navigateurs.

GUIDME ne fournit PAS de services professionnels d'orientation scolaire ou d'accompagnement éducatif au sens juridique.

Les Guides ne sont pas des conseillers diplômés ; ils partagent uniquement leur expérience personnelle d'étudiant.

GUIDME ne valide, ne contrôle, ni ne garantit : - La qualité, la pertinence ou l'exactitude des conseils donnés - L'adéquation des conseils à la situation particulière du Navigateur - Les résultats académiques ou l'orientation finale prise par le Navigateur

8.2 - Garantie du Guide envers GUIDME

Le Guide **GARANTIT** que ses propos et conseils ne portent pas atteinte à : - Droits de tiers (diffamation, atteinte à la réputation, etc.) - Lois en vigueur (incitation à la haine, apologie de crimes, etc.) - Bonnes mœurs et ordre public

En cas de plainte, réclamation ou poursuite (administrative, civile ou pénale) liée aux propos ou conseils du Guide : → Le Guide **assume seul** sa défense → Le Guide **indemnise GUIDME** de tous préjudices, frais, dommages et intérêts, amendes et honoraires d'avocat résultant de cette mise en cause

8.3 - Signalement et sanctions immédiates

En cas de **propos gravement inappropriés ou illégaux** (incitation à la haine, apologie du terrorisme, propos pédopornographiques, menaces, harcèlement grave, etc.) : → **Bannissement immédiat** sans préavis → **Signalement aux autorités compétentes** (police, procureur de la République) → **Poursuites pénales** à l'encontre du Guide si applicable

ARTICLE 9 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

9.1 - Propriété de GUIDME

Le Guide reconnaît que la Plateforme, son code source, sa structure, son design, sa marque, son logo et tous ses éléments constitutifs sont la **propriété exclusive de GUIDME**.

Aucun droit de propriété intellectuelle n'est transféré au Guide du fait de son utilisation de la Plateforme.

9.2 - Licence d'utilisation du profil du Guide

Le Guide concède à GUIDME un droit **non exclusif, gratuit et mondial** d'utiliser : - Son **profil** (prénom, nom, parcours académique, établissement, formation) - Ses **avis et témoignages** fournis volontairement

Usage autorisé par GUIDME : - Communication institutionnelle (site web, réseaux sociaux, médias) - Promotion de la Plateforme - Études statistiques et amélioration des services (données anonymisées)

Le Guide garantit disposer de tous les droits nécessaires sur le contenu qu'il fournit et que ce contenu ne porte pas atteinte aux droits de tiers.

9.3 - Interdiction d'utilisation de la marque GUIDME

Le Guide s'interdit d'utiliser la marque, le logo ou tout élément d'identité visuelle de GUIDME sans **autorisation écrite préalable** de GUIDME.

ARTICLE 10 - NOTATION, AVIS ET MODÉRATION

10.1 - Système de notation

Après chaque Session, le Navigateur peut attribuer une note au Guide sur une échelle de **1 à 5 étoiles**, selon les critères suivants : - Pertinence et qualité des réponses du Guide - Courtoisie et bienveillance du Guide - Qualité technique de la Session (audio, vidéo, connexion)

Les avis ne sont **pas rendus publics** sur la Plateforme.

Seul GUIDME a accès aux notes et avis laissés par les Navigateurs, dans le cadre de sa mission de modération.

10.2 - Sanctions en cas de notes basses

En cas de **notes inférieures ou égales à 2 étoiles**, GuidMe peut prendre les mesures suivantes :

- **Avertissement écrit** envoyé au Guide
- **Suspension temporaire** du compte
- **Bannissement définitif**

Le Guide reconnaît et accepte ce système de sanctions.

10.3 - Signalements

Le Guide comme le Navigateur disposent de la possibilité de **signaler un problème** via une interface dédiée sur la Plateforme (exemples : retard important, propos irrespectueux, matériel defectueux, absence, comportement inapproprié, etc.).

En cas de signalement : → L'équipe GUIDME enquête dans les **48 heures** → Suspension préventive possible pendant l'enquête si la gravité le justifie → **Décision motivée par écrit** communiquée au Guide (email + Plateforme)

En cas de signalements, GuidMe peut suspendre ou bannir définitivement le Guide

10.4 - Suspension et résiliation du compte

Conformément à l'article 5 des CGS, GUIDME se réserve le droit de **suspendre temporairement ou définitivement** le compte du Guide en cas de : - Manquement répété aux obligations des CGS ou des présentes Conditions Particulières - Notes basses (≤ 2 étoiles) - Signalements - Fraude avérée - Comportements inappropriés ou illégaux

Procédure de suspension temporaire : → Exposé des motifs communiqué par écrit (email + notification Plateforme) → Suspension immédiate pour une durée déterminée (généralement 15 jours) → Possibilité de régularisation si le problème est résolu

Procédure de résiliation définitive (bannissement) : → Exposé des motifs transmis **au moins 7 jours avant** la résiliation (sauf urgence) → Le Guide dispose de ce délai pour formuler ses observations → Décision finale motivée par écrit

Exceptions au préavis de 7 jours (résiliation immédiate sans préavis) : - Obligation légale imposant la résiliation immédiate - Fraude grave avérée (faux profil, faux diplômes, etc.) - Comportement gravement illégal (menaces, harcèlement, propos illégaux, etc.) - Violation répétée et manifeste des présentes Conditions après plusieurs avertissements

Effets de la résiliation :

- Les Sessions **effectuées avant la résiliation** sont payées normalement (sous réserve de validation)
- Les Sessions **futures déjà confirmées** sont annulées (Navigateurs remboursés)
- **Aucune indemnité** n'est due au Guide (pas de droit à compensation pour "perte de revenus" ou "clientèle constituée")
- **Interdiction de créer un nouveau compte** sur la Plateforme

Le Guide reconnaît le droit de GUIDME de prendre ces décisions et **renonce à contester la décision de résiliation devant les tribunaux, sauf en cas de fraude manifeste ou d'erreur matérielle avérée** de la part de GUIDME (cf. Article 16 - Règlement des litiges).

ARTICLE 11 - FRAUDE ET ABUS

11.1 - Définition des fraudes graves

Constituent des **fraudes GRAVES** entraînant un bannissement immédiat :

- **Fraude sur l'identité ou le profil** : - Usurpation d'identité (fausse identité, utilisation de l'identité d'autrui) - Faux diplômes ou fausses formations - Fausse scolarité (ne pas être réellement étudiant) - Faux certificat de scolarité
- **Manipulation du système** : - Création de **plusieurs comptes** pour contourner un bannissement ou manipuler les notes - **Fausses réservations** (collusion avec des complices pour générer de fausses Sessions) - **Manipulation des notes** (demander à des amis de laisser de faux avis positifs) - **Collusion avec des Navigateurs** pour détourner le système (exemple : sessions fictives pour générer des paiements)
- **Fraude au paiement** : - Fourniture de **faux RIB** ou fausses coordonnées bancaires - Tentative de **blanchiment d'argent** via la Plateforme - **Refus systématique** de fournir les documents KYC requis par OPP

11.2 - Sanctions immédiates en cas de fraude

En cas de fraude avérée, GUIDME applique **immédiatement et sans préavis** les sanctions suivantes : → **Bannissement immédiat et définitif** du compte du Guide → **Annulation de TOUTES les sommes dues**, y compris celles en attente de versement sur le compte de paiement OPP → **Signalement aux autorités compétentes** (police, procureur, CNIL selon le cas) → **Poursuites pénales** à l'encontre du Guide si les faits constituent une infraction pénale → **Dommages et intérêts** réclamés par GUIDME pour le préjudice subi (image, coûts de gestion, etc.)

Le Guide **renonce à tout recours en cas de fraude avérée**, sauf à démontrer une erreur manifeste de la part de GUIDME, et reconnaît le bien-fondé des sanctions appliquées.

ARTICLE 12 - ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ CIVILE

12.1 - Responsabilité Civile du Guide

Le Guide est informé qu'il doit être couvert par une **assurance Responsabilité Civile** pour les dommages qui pourraient être causés dans le cadre de son activité sur la Plateforme.

Cette couverture peut être assurée par : - Son **assurance Responsabilité Civile vie privée** (généralement incluse dans l'assurance habitation) - OU une **assurance Responsabilité Civile Professionnelle** si son activité devient régulière ou si ses revenus dépassent certains seuils

Il appartient au Guide de vérifier auprès de son assureur que son activité sur GuidMe est bien couverte et, le cas échéant, de souscrire une assurance adaptée.

GUIDME n'exige pas de justificatif d'assurance mais décline toute responsabilité en cas de défaut de couverture du Guide.

12.2 - Garantie en cas de réclamation

En cas de **réclamation d'un Navigateur ou d'un tiers** pour un dommage causé par le Guide (mauvais conseil ayant entraîné un préjudice, propos diffamatoires, etc.) : → Le Guide **assume seul sa défense** → Le Guide **garantit GUIDME** contre toute mise en cause et l'indemnise de tous frais, dommages et intérêts et honoraires d'avocat

ARTICLE 13 - INTERDICTIONS COMMERCIALES

13.1 - Interdiction de promotion de services concurrents

Le Guide s'interdit pendant la durée d'utilisation de la Plateforme de :

- Faire la **promotion d'une plateforme concurrente** d'orientation par visioconférence ou téléphone (mentionner, recommander, rediriger vers une autre plateforme similaire)
- Proposer au Navigateur un **paiement alternatif pour la Session en cours** (espèces, Lydia, PayPal, virement direct, chèque, etc.)
- **Rediriger le Navigateur** vers un service payant extérieur concurrent (coaching privé payant, autre plateforme, etc.)

13.2 - Sanctions

En cas de manquement avéré à ces interdictions :

- **Suspension temporaire**
- **Bannissement définitif**
- **Annulation des sommes en attente**

La gravité de la sanction est laissée à l'appréciation de GUIDME en fonction de l'intentionnalité, de la répétition et du préjudice causé.

ARTICLE 14 - LIMITATION DE RESPONSABILITÉ DE GUIDME

14.1 - GUIDME = simple intermédiaire technique

Le Guide reconnaît et accepte expressément que **GUIDME ne peut être tenue responsable** de :

- **Qualité des conseils** : GUIDME ne valide pas, ne contrôle pas et ne garantit pas la qualité, la pertinence ou l'exactitude des conseils du Guide
- **Exactitude des informations** : GUIDME ne vérifie pas systématiquement toutes les informations fournies par le Guide (parcours, diplômes, etc.) au-delà du certificat de scolarité
- **Orientation prise par le Navigateur** : les choix d'orientation des Navigateurs relèvent de leur seule responsabilité
- **Résultats académiques** : GUIDME ne garantit aucun résultat (admission, réussite, etc.)

- **Problèmes techniques indépendants** : panne internet du Guide, dysfonctionnement du matériel du Guide, etc.
- **Comportement du Guide** : GUIDME ne peut surveiller en temps réel le contenu des Sessions
- **Litiges entre Guide et Navigateur** : les éventuels litiges relèvent de la relation directe entre les deux parties, GUIDME agissant uniquement en qualité de médiateur à titre gracieux

14.2 - Plafonnement de responsabilité

En tout état de cause, la responsabilité de GUIDME envers le Guide est **strictement limitée** aux sommes effectivement perçues par le Guide au titre de sa commission sur les **3 derniers mois** précédant la survenance du dommage.

Cette limitation de responsabilité ne s'applique pas en cas de **faute lourde ou de dol** de GUIDME.

14.3 - Statut d'hébergeur

Le Guide reconnaît que GUIDME agit en qualité d'**hébergeur** au sens de la Loi pour la Confiance dans l'Économie Numérique (LCEN).

À ce titre, GUIDME n'a **pas d'obligation générale de surveillance** du contenu des échanges entre Guides et Navigateurs.

La responsabilité de GUIDME ne peut être engagée que si, après avoir été informée d'un contenu manifestement illicite, elle n'a pas agi promptement pour le retirer ou en rendre l'accès impossible.

ARTICLE 15 - FORCE MAJEURE

15.1 - Définition

Constituent des **cas de force majeure** exonérant GUIDME de toute responsabilité : - Panne majeure des serveurs AWS ou d'OPP indépendante du contrôle de GUIDME - Cyberattaque massive (DDoS, piratage, etc.) - Décision administrative ou judiciaire imposant la fermeture ou la suspension de la Plateforme (blocage CNIL, décision de justice, etc.) - Catastrophe naturelle, guerre, émeutes, grèves générales des télécommunications - Modification législative ou réglementaire rendant le service illégal ou impossible

15.2 - Conséquences

En cas de force majeure : → **Suspension des obligations** de GUIDME sans indemnité due au Guide → Si la force majeure dure **plus de 30 jours** : possibilité de **résiliation** par l'une ou l'autre partie, sans pénalité ni indemnité

ARTICLE 16 - RÈGLEMENT DES LITIGES

16.1 - Médiation amiable préalable OBLIGATOIRE

Avant toute action judiciaire, les parties s'engagent à tenter de résoudre leur différend par voie de **médiation amiable**.

Procédure :

- La partie qui souhaite contester saisit l'autre partie par **email recommandé avec accusé de réception**
- Les parties disposent d'un délai de **30 jours** pour négocier une solution amiable
- Si aucun accord n'est trouvé, les parties peuvent saisir un **médiateur agréé** (frais partagés 50/50)
- Le médiateur dispose de **30 jours supplémentaires** pour proposer une solution

AUCUNE action judiciaire ne peut être engagée avant l'expiration de ces délais (soit 60 jours au total), sauf urgence manifeste ou référé.

16.2 - Juridiction compétente

En cas d'échec de la médiation, **tout litige** relatif à l'interprétation, l'exécution ou la résiliation des présentes Conditions Particulières sera soumis à la **compétence EXCLUSIVE** des **Tribunaux de Paris** (France).

Le Guide **RENONCE EXPRESSÉMENT** à :

- Saisir les **Conseils de Prud'hommes** (aucun lien de subordination n'existant entre le Guide et GUIDME)
- Initier ou participer à une **action de groupe** (class action)
- Médiatiser le litige pendant la procédure judiciaire (sous peine de dommages et intérêts)

16.3 - Droit applicable

Les présentes Conditions Particulières sont régies par le **droit français**.

En cas de traduction en une ou plusieurs langues étrangères, seule la **version française** fait foi en cas de litige.

ARTICLE 17 - DISPOSITIONS FINALES

17.1 - Durée

Les présentes Conditions Particulières sont conclues pour une **durée indéterminée** à compter de leur acceptation par le Guide.

Elles s'appliquent jusqu'à : - **Fermeture volontaire** du compte par le Guide - OU **résiliation** par GUIDME pour manquement du Guide - OU **fermeture définitive** de la Plateforme par GUIDME

17.2 - Modification des Conditions Particulières

GUIDME se réserve le droit de **modifier** à tout moment les présentes Conditions Particulières.

En cas de modification : → Le Guide est informé par **email et notification sur la Plateforme** au moins **30 jours avant** l'entrée en vigueur des modifications → Le Guide dispose de ce délai pour **accepter les nouvelles conditions ou fermer son compte** → La poursuite de l'utilisation de la Plateforme après l'entrée en vigueur vaut **acceptation** des modifications

Si le Guide n'accepte pas les modifications, il peut fermer son compte sans pénalité. Les Sessions déjà effectuées seront payées normalement.

17.3 - Divisibilité des clauses

Si une clause des présentes Conditions Particulières est déclarée **nulle, invalide ou inapplicable** par une décision de justice définitive, cette clause sera réputée **détachable** du reste des Conditions Particulières.

Les autres clauses conservent leur pleine validité et continuent à produire leurs effets.

17.4 - Absence de renonciation

Le fait pour GUIDME de ne pas se prévaloir temporairement d'un manquement du Guide à l'une de ses obligations ne saurait être interprété comme une **renonciation définitive** à invoquer ce manquement ultérieurement.

17.5 - Intégralité des Conditions Particulières

Les présentes Conditions Particulières, ainsi que les CGS de la Plateforme, constituent **l'intégralité de l'accord** entre GUIDME et le Guide.

Elles annulent et remplacent tout accord, engagement ou promesse antérieurs, écrits ou oraux.

ARTICLE 18 - ACCEPTATION ET PREUVE ÉLECTRONIQUE

18.1 - Modalités d'acceptation

Les présentes Conditions Particulières sont acceptées par le Guide lors de son inscription en tant que Guide sur la Plateforme, par le biais d'une **case à cocher obligatoire** précédée de la mention :

“J'accepte les Conditions Particulières de Prestation de Services pour les Guides.”

L'acceptation électronique a **valeur de signature** conformément au Règlement européen eIDAS (Règlement UE n°910/2014).

18.2 - Preuve électronique

GUIDME conserve la **preuve de l'acceptation** des Conditions Particulières par le Guide, comprenant : - **Date et heure** de l'acceptation (horodatage) - **Adresse IP** de connexion - **Version des Conditions Particulières acceptée**

Ces éléments constituent une **preuve recevable** en justice conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil français.

18.3 - Accès permanent

Le Guide a accès à **tout moment** au texte intégral des Conditions Particulières via un **lien permanent** en bas de page de la Plateforme

18.4 - Déclarations finales du Guide

En acceptant les présentes Conditions Particulières, le Guide reconnaît et déclare expressément :

- Avoir **lu et compris l'intégralité** des présentes Conditions Particulières ainsi que les CGS de la Plateforme
- Avoir eu la **possibilité de poser des questions** à GUIDME avant acceptation (via contact@guidme.fr)
- **Accepter pleinement et sans réserve** toutes les clauses des présentes Conditions Particulières
- Disposer de la **capacité juridique** nécessaire pour s'engager (être majeur et capable)
- Agir en qualité de **prestataire indépendant**, sans lien de subordination avec GUIDME
- Être pleinement informé de ses **obligations fiscales et sociales**
- Reconnaître que GUIDME agit uniquement en qualité d'**intermédiaire technique**
- Reconnaître que **GUIDME ne fournit PAS de services professionnels d'orientation scolaire**
- Reconnaître qu'il partage **son expérience personnelle** et non des conseils professionnels garantis

ARTICLE 19 - CONTACT ET ASSISTANCE

Pour toute question relative aux présentes Conditions Particulières ou pour toute assistance, le Guide peut contacter GUIDME :

Par email : contact@guidme.fr

Par courrier : GUIDME, 15 rue des Halles, 75001 PARIS, France

Via la Plateforme : Interface "Aide" ou "Support"

Délai de réponse moyen : 48 heures ouvrées

ANNEXE - RÉCAPITULATIF DES POINTS CLÉS

Aspect	Résumé
Nature de la relation	Le Guide est un prestataire INDÉPENDANT , aucun lien de subordination avec GUIDME
Flux de paiement	Navigateur → OPP (compte de paiement) → Guide (20€) / Commission GUIDME prélevée automatiquement (4,90€)
Statut fiscal du Guide	Libre, le Guide gère seul ses obligations fiscales et sociales
Obligations KYC	RIB obligatoire pour 1er paiement / CNI requise à partir d'un seuil défini par OPP (généralement 1 500€ cumulés)
Versement	Chaque lundi suivant la validation de la Session (délai 48h)
Session valide	Présence minimum 15 minutes + aucun litige ouvert sous 48h
Litiges	GuidMe arbitre seul sous 7 jours après les 48h de délai de réclamation
Sanctions	Notes ≤ 2★ répétées ou signalements multiples → avertissement → suspension → bannissement
Interdictions	Promotion concurrente / Paiement alternatif / Drague / Harcèlement
Responsabilité	Le Guide est seul responsable du contenu de ses échanges / GUIDME = hébergeur technique / Pas un cabinet d'orientation
Résiliation	Libre pour le Guide à tout moment / Par GUIDME en cas de manquement (préavis 7j sauf urgence)
Litiges	Médiation amiable obligatoire (60j) → Tribunaux de Paris si échec
Remboursement rétroactif	Le Guide renonce à toute réclamation financière en cas de remboursement décidé par GUIDME

Dernière mise à jour : 17 novembre 2025

FIN DU DOCUMENT